



MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN

ADDENDA NUMÉRO 6

Appel d'offres 2025-001

Construction d'un bâtiment d'accueil et communautaire à Champboisé de L'Ange-Gardien

1.0 QUESTIONS ET RÉPONSES

Pour toutes les questions ci-dessous (Q1 à Q7) vis-à-vis le contrat, la réponse est la même : **Le tableau des responsabilités et le tableau ventilation des coûts ont été remplacés entièrement et sont inclus dans l'addenda A-05 R1, y incluant un nouveau plan sur la feuille A-022 – Étendue du travail et des responsabilités.**

- Q1 : J'aimerais avoir des explications à propos des point 1.5 et 1.6 dans le bordereau

Dans le point 1.5 on parle d'un réservoir de protection incendie, ce réservoir est situé où et quel sont ces détail ?

Dans le point 1.6, il parle de l'intérieur incluant une dalle structurale, pouvez-vous m'expliqué ce qui est inclus dans ce point

- Q2 : 11) Dans le devis de l'architecte, section 01 10 00 Sommaire des travaux et exigences, il y a un tableau des responsabilités pour les travaux civils. Est-ce possible de clarifier les sous-questions ci-dessous en fonction de ce tableau ainsi que des éléments à prévoir par l'Entrepreneur (Clarification aux plans et devis) ? De plus est-ce possible de réviser le bordereau en fonction de vos réponses :
 - 11.1 1.1 Excavation du bâtiment : Est-ce possible de clarifier ce que la Municipalité exécute et jusqu'à quel niveau la Municipalité va excaver et disposer les matériaux (Tableau, Travaux de préparation, item 2)
 - 11.2 1.5 Dalles structurales extérieures et fondations : Est-ce possible de clarifier l'emplacement des dalles structurales extérieures? Nous ne les voyons pas. Les seules dalles structurales se retrouvent dans le bâtiment.
 - 11.5 1.9 Muret de soutènement : Est-ce possible de retirer cet item du bordereau puisque la Municipalité s'occupe (Tableau, Travaux d'aménagement divers, item 2). Cependant, il y a deux types de murs de soutènement, l'un au nord du bâtiment en Redi-Rock et l'autre à l'ouest des gradins en béton coulé. Est-ce possible de clarifier si la Municipalité s'occupe des deux types de murs de soutènement?
 - 11.6 4.2 Protection incendie : Est-ce possible de clarifier qu'il n'y a pas de réseau de gicleur (lien avec l'item 1.6 Réservoir de protection incendie)
 - 11.7 6.3 Travaux de béton : Est-ce que la Municipalité s'occupe du nivellement sous les dalles de béton?
 - 11.8 7.1 Abattage d'Arbres : Est-ce possible de retirer cet item du bordereau puisque la Municipalité s'en occupe (Tableau, Travaux de préparation, item 1)
 - 11.9 7.3 Remblais du bas des escaliers : Est-ce possible de retirer cet item puisque la Municipalité s'en occupe (Tableau, Travaux d'aménagement divers, item 4)
 - 11.10 8.4 Phasage : On voit des phases sur certains plans, mais aucun détail concernant le phasage, les dates, durées, etc. Est-ce possible de clarifier le tout?
 - 11.11 7.4 Terrassement paysager : Est-ce possible de modifier le bordereau, puisque la préparation, nivellement est sous la responsabilité de la Municipalité (Tableau, Travaux d'aménagement divers, item 4)
 - 11.12 De plus, est-ce possible de clarifier clairement ce que la municipalité va effectuer et jusqu'à quel niveau ces derniers vont effectuer de l'excavation et remblai. Exemple, les travaux de structure de chaussée sont réalisés par la municipalité, est-ce que la Municipalité s'occupe de l'infrastructure sous le pavé perméable? Il faudrait une liste exhaustive ou une modification complète des plans avec ce que la Municipalité réalise et ce que l'Entrepreneur réalise afin d'éviter des ambiguïtés.

- Q3 : Est-ce possible de confirmer que le démantèlement et le remplacement de la fosse septique EST hors contrat?
- Q4 : La municipalité désire réaliser certains travaux, cependant, il ne sera pas possible pour les entrepreneurs de donner des garanties sur leurs ouvrages si certaines portions sont réalisées par la Municipalité. Est-ce possible de confirmer que vous acceptez que la garantie soit limitée?
- Q5 : Dans le bordereau modifié transmis en addenda, pourriez-vous spécifier de quel muret de soutien il est question concernant le point 1.9 du bordereau? S'agit-il de celui relié au bâtiment ou s'agit-il du mur de soutènement en bloc redi-roc?

Au point 1.6 du bordeau, nous devons chiffré l'item identifié, réservoir de protection incendie intérieur (fondations, murs, et dalles structurales), nous ne trouvons pas de spécification relier à cette item dans les plans civils d'architecture et/ou mécanique. Pouvons-nous avoir des clarifications sur l'item à chiffré ?

- Q6 : Suite à la publication de l'addenda 2, est-ce que la municipalité s'occupe de fournir et installer l'installation septique attendue au projet? Si l'on se fie au tableau de responsabilité du devis d'architecture, l'exécution des travaux d'égout sanitaire devrait revenir à la municipalité ? Voir extrait du devis ci-dessous. Aucun item de fourniture et mise en place de l'installation septique est spécifié dans le bordereau de ventilation de coups transmis en addendas?
- Q7 : Pouvons-nous avoir des clarifications sur les éléments suivants du bordereau, car plusieurs éléments semble se répété chacun des items pour les mêmes éléments:
 - o 1.5 Dalles Structurales extérieures et fondations
 - o 6.3 Travaux de béton (bordures, trottoirs, traverse de béton armé surélevée dalle de béton pour équipements mécaniques)
 - o 7.5 Trottoir monolithé en béton et/ou dalle de béton pour mobilier urbain.

Q8 : Est-ce que la visite des lieux est obligatoire pour la conformité de l'appel d'offres? À ce temps-ci de l'année, il n'y a pas grand-chose d'observable sur le terrain avec la neige présente.

R8 : Non la visite des lieux n'est pas obligatoire en raison du temps de l'année. Par contre, une visite sera obligatoire à l'octroi du contrat.

Q9 : Est-ce possible de fournir le bordereau des quantités et des prix en format Excel svp?

R9 : Un tableau Excel ne sera pas fourni à ce stade.

Q10 : Est-ce que nous devons inclure le forage pour un puits artésien également dans nos documents ?

R10 : Non, ceci ne sera pas nécessaire.

2.0 Remplacer le document « 20250204_Champboisé_Addenda-A-05_Devis_S » avec le document « 20250204_Champboisé_Addenda-A-05_Devis.R1_s »

1. Ajout des sections révisées du devis tel que noté dans l'addenda.

3.0 Ajouter la page manquante du document 23-0045-ADD-E-02.

Signé le 6 janvier 2025 par 

Veillez joindre avec les documents de soumission

- FIN DE L'ADDENDA NO. 6 -